



Mont-Blanc Air Tour

1) Concept

Le Mont-Blanc Air Tour est une compétition exigeante de marche et vol en parapente sans assistance.

Le terrain de jeu se situe dans le massif du Mont-Blanc, le Chablais et les Aravis.

Elle s'inscrit en tant qu'étape de coupe du monde parmi les 5 présentes sur le circuit mondial de marche et vol. Elle fait également partie du circuit français de marche et vol.

Cette aventure de 3 jours consiste réaliser un parcours (course au but) le plus rapidement possible au travers de refuges & mythiques sommets dans les massifs du Mont-Blanc, du Chablais et des Aravis.

Le parcours est imposé afin d'avoir un suivi en temps réel du classement pour les compétiteurs et spectateurs.

La validation des balises se fera au sol et/ou en vol en fonction de l'heure.

Chaque jour, avant 20h, les compétiteurs doivent atteindre un refuge pour y dîner et y passer la nuit.

Les pilotes peuvent profiter des soirées pour partager leurs journées, leurs expériences et pourquoi pas échanger sur les stratégies possibles pour le lendemain.

2) Programme

- ✓ Départ : Atterrissage Bois du Bouchet – Chamonix
- ✓ Arrivée : Atterrissage Bois du Bouchet – Chamonix
- ✓ Dates : 16 au 18 septembre 2022

Vendredi 16 septembre

- 8h30 : Retrait des dossards + Briefing
- 9h30 : Départ de la course au Bois du Bouchet
- 20h : Présence obligatoire en refuge / Arrêt de la course

Samedi 17 septembre

- 6h : Reprise de la course
- 20h : Présence obligatoire en refuge / Arrêt de la course

Dimanche 18 septembre

- 6h : Reprise de la course
- 17h : Heure limite de retour au terrain d'atterrissage du Bois du Bouchet
- 19h : Résultats, remise des prix et repas à la Micro Brasserie de Chamonix

3) Organisation

3.1) Le directeur d'épreuve/ jury / Comité de course

Le comité de course sera composé de 3 membres :

- Rémi Bourdelle (DE)
- Un pilote volontaire et validé par la majorité des coureurs (ou tiré au sort en l'absence de volontaire)
- Un pilote choisi par l'organisation.

Le rôle du comité est de statuer en cas de litige entre concurrents et de valider le calcul des points permettant l'établissement du classement.

Le comité de course se réserve le droit d'adapter les règles de la course s'il le juge nécessaire.

3.2) Conditions de marche et vol

Les pilotes sont les seuls à prendre les décisions qui s'imposent quant au choix des itinéraires pédestres et quant au choix de voler, de façon à préserver leur intégrité physique et celle des autres. L'analyse et l'anticipation des conditions du terrain et de vol, ainsi que leur évolution, doivent rester une priorité de chaque instant.

3.3) Conditions de report ou d'annulation

Si les prévisions météorologiques s'avèrent particulièrement défavorables, le comité de course se réserve la possibilité de reporter le départ de la course. De même, il peut neutraliser la course sur une partie de la durée de l'épreuve. Dans ce cas, les pilotes seront avertis par SMS.

4) Modalités

4.1) Modalité d'inscription

Il y a 40 places disponibles sur cette première édition.

La sélection des pilotes sera majoritairement faite sur leur expérience de vol.

Les premiers dossiers complets et validés seront prioritaires. Au-delà, les pilotes seront mis en liste d'attente dans l'ordre d'inscription (dossier complet). L'organisation se réserve le droit d'inviter des pilotes supplémentaires. L'organisation se réserve également le droit de refuser un pilote s'il ne présente pas les qualités requises pour participer en sécurité à cette épreuve.

4.2) Frais d'inscription

[Tarif à venir]

Les frais d'inscription comprennent :

- ✓ Hébergement en demi-pension dans les refuges (2 nuitées)
- ✓ Petit déjeuner d'accueil et sandwich pour le vendredi
- ✓ Repas d'après course (MBC)
- ✓ Cadeaux souvenirs pour tous les concurrents
- ✓ Un forfait « 1 monté parapentiste » pour la télécabine de Plan-Praz
- ✓ Gestion du suivi de la course via des balises Gsm/satellite fournies (Flymaster Tracker)

Clause de non-remboursement : en cas de désistement avant le 30 juillet, seuls X € seront remboursés, passé cette date plus aucun remboursement ne sera effectué.

En cas de remboursement de l'inscription, quels que soient le motif ou la date de désistement, 10 euros seront conservés au titre des frais de dossier.

4.3) Dopage

Comme toutes les autres disciplines sportives, notre activité est soumise par la loi française aux règles de la lutte contre le dopage : l'usage de produits dopants est strictement interdit hors cadre de prescriptions médicales particulières et justifiées.

4.4) Respect de l'environnement

Les pilotes et les assistants s'engagent à ne laisser aucune trace de leur passage et à respecter le milieu dans lequel ils évoluent (faune, flore et sol).

5) Le classement

Il y a une catégorie femme & homme

Le classement se fait en quatre temps avec l'ordre de priorité suivant :

1. Le nombre de balise validé.
2. L'heure d'arrivée au Bois du Bouchet.
3. Les pénalités appliquées.

La trace de chaque pilote doit comporter au moins un point dans chaque cylindre de balise afin de la valider. Tous les cylindres ont un rayon de 200 mètres.

La prise du temps est effectuée par signature physique lorsque le pilote arrive à pied au Bois du Bouchet à pied.

La prise du temps est stoppée à partir du moment où le pilote rentre dans le cylindre de l'arrivée (rayon 400m) pour une arrivée en vol.

Le classement sera établi en prenant en compte les éléments du « live tracking ».

Toutefois, le risque de perte de données du système oblige tous les concurrents à fournir une trace de leur GPS pour vérification des passages de balises à la demande de l'organisation. Il est donc important de stocker les traces GPS des trois jours de course par tout moyen à votre convenance.

La tolérance de marge d'erreur pour les traces GPS est de 0.1%

6) Pilotes

6.1) Conditions générales de participation

- ✓ Être âgé(e) de plus de 18 ans
- ✓ Être titulaire d'une licence de pilote de vol libre en parapente
- ✓ Brevet de pilote confirmé ou IPPI 5
- ✓ Être titulaire d'une assurance responsabilité civile aérienne.
- ✓ Être autonome en parapente et pouvoir justifier d'une pratique régulière.
- ✓ Être en possession d'un certificat médical de « non contre-indication à la pratique du marche & vol sur plusieurs jours en compétition », daté de moins d'un 6 mois par rapport au jour de course.

6.2) Matériel obligatoire

- ✓ Une voile homologuée et en état de fonctionner
- ✓ Un secours homologué et en état de fonctionner
- ✓ Un casque
- ✓ Une sellette avec protection dorsale certifiée
- ✓ Une couverture de survie
- ✓ Un téléphone chargée et en état de marche.
- ✓ Une batterie externe (minimum 20000 mAh)
- ✓ Le tracker (fourni par l'organisation)

Le comité de course peut inspecter l'équipement du pilote à tout moment. Il n'est pas possible de changer de matériel de vol, sauf en cas de détérioration du matériel déclaré avec autorisation du comité de course. Pour toute précision sur la définition et homologation des différents matériels, voir le règlement cadre de la FFVL

Le pilote doit avoir en sa possession la totalité de cet équipement lors des temps de course. Il ne peut être porté par une autre personne que le pilote lui-même en course.

6.3) Matériel vivement conseillé

Gants, veste imperméable, bâtons télescopiques, vêtements de rechange, boussole, couteau, crème solaire, vario, trousse de secours, camel bag, barres énergétiques, lunettes de soleil...

6.4) Live Tracker

L'utilisation d'un module Live Tracker permettra un suivi de la course du pilote durant toute l'épreuve sur Internet. Il ne constitue pas une preuve du parcours réalisé. La mise en marche, l'arrêt et le rechargement du Live Tracker sont sous la responsabilité du pilote. Une mauvaise utilisation du Live Tracker pourra entraîner des pénalités. Le pilote a la responsabilité de se

munir d'un câble de chargement. En cas de détérioration de l'appareil, la caution ne sera pas rendue.

6.4) Règles de déplacement

Seuls 2 moyens de locomotion sont permis : le parapente et la randonnée pédestre. Toute autre forme de déplacement est strictement interdite (nage, escalade, etc.).

Route : Seuls les itinéraires autorisés aux piétons peuvent être empruntés. Il appartient à chacun d'en sortir à ses risques et périls. Les itinéraires soumis à des arrêtés sont interdits.

Chaque compétiteur dispose d'un « Pass Vertical » et d'un « Pass Vallée »

- Le « Pass Vertical » autorise une montée sur la télécabine de Plan-Praz.
- Le « Pass vallée » autorise un trajet unique en train entre la gare SNCF de Chedde et la gare SNCF de Chamonix.

Les « Pass » sont à usage unique utilisable librement durant la compétition.

Règles spécifiques :

- Le posé, le décollage et la marche sur les glaciers sont interdits.
- Il est interdit de marcher et de poser sur les autoroutes et les routes nationales

Le non-respect des règles entraîne des malus pouvant aller jusqu'à la disqualification du compétiteur

6.5) Règles de vol

La violation d'un l'espace aérien contrôlé entraînera un malus au pilote, en cas de récidive, la disqualification immédiate du pilote. Voici les différents espaces aériens (disponible en téléchargement) :

- Le survol des réserves des Contamines et de la réserve de Sixt sous 300m/sol
- Le survol de la réserve des Aiguilles Rouges sous les 1000m/ sol
- Une pénétration dans le R30-A (Zone hélico Chamonix)
- Diverses zones de quiétude

Le pilote s'engage à respecter les règles de vol à vue qui s'appliquent au parapente conformément aux lois françaises. Le non-respect de ces règles est une faute très grave qui entraînera des sanctions allant de la pénalité à la disqualification.

Le jury se réserve le droit d'ajuster les pénalités en fonction de la gravité des faits et des intentions sous-jacentes.

Le pilote doit être en mesure de fournir une trace Live Tracking ou GPS de tous ses déplacements en marche et en vol afin qu'elle puisse être contrôlée par l'organisation. Le

défaut de production de trace ou d'une partie de la trace peut entraîner des sanctions allant de la pénalité à la disqualification du pilote.

6.6) Les traces GPS

La trace GPS en format ICG/ format UTM WGS84, peut-être demandé par l'organisation pour preuve du parcours réalisé par le pilote.

La trace du GPS fournie doit comporter au moins : 1 point toutes les minutes en l'air 1 point tous les 200 m au sol.

Chaque pilote gère l'autonomie de son GPS et ses batteries

6.7) Application des pénalités

Le comité de course se réserve le droit d'ajuster les pénalités en fonction de la gravité des faits et des intentions sous-jacentes.

Tout pilote ayant été pris ou soupçonné d'avoir triché pourra faire l'objet de pénalités ou, plus grave, d'une disqualification.

Une pénalité peut être aussi décidée dans le cas où le jury juge la conduite d'un pilote dangereuse pour son intégrité physique, notamment dans son choix de voler dans des conditions extrêmes (vent fort, orage à proximité). Cette pénalité peut s'appliquer pendant la course ou a posteriori après vérification des traces.

7) Sécurité

7.1) Le pointage sécurité

Le pointage est individuel au plus tard à 20 heures le vendredi 16 et samedi 17.

Le dimanche 18, le pointage doit s'effectuer au plus tard à 17h.

Le pointage doit s'effectuer sur le numéro de l'organisation.

Le pointage sécurité permet à l'organisation de ne pas déclencher des recherches et des secours inutilement.

L'absence de pointage sécurité entraîne un déclenchement de recherches et de secours, son absence sera sanctionnée.

Si un pilote désire quitter le Mont-Blanc Air Tour, il doit aussitôt en informer l'organisateur, qui le supprimera de la liste des pilotes inscrits ou stoppera sa course à son point d'arrêt.

Les matins lors du redémarrage de la course, le pilote doit réactiver son Live Tracker et son GPS à moins de 200 m du refuge.

7.2) En cas d'urgence

Dès son arrivée au sol, le pilote doit replier IMMEDIATEMENT son parapente.

Un parapente au sol non rassemblé ou non replié signifie : J'AI BESOIN DE SECOURS.

Le pilote qui vole à proximité d'un pilote en difficulté doit lui porter assistance ou avertir par tous les moyens le DE.

Le jury appréciera le mode de compensation du score du pilote qui aura porté secours.

7.3) Signaux de détresse internationaux

Si l'intervention par hélicoptère est nécessaire :

- Représenter la lettre "Y", pour YES, en serrant les jambes ensemble et en mettant les bras en position de "V".

Si l'hélicoptère n'est pas nécessaire :

- Représenter la diagonale de la lettre "N" (\) avec ses bras.

Lorsque l'hélicoptère approche, les compétiteurs doivent tenir ou enlever tout objet qui pourrait s'envoler. Quand le rotor tourne, approcher toujours l'hélicoptère par l'avant et attendre le signal de l'équipage.



8) Les Balises

8.1) Validation des balises

Le but de la course est de réaliser un parcours imposé le plus rapidement possible.

La validation des refuges au sol est imposée ou non fonction de l'heure :

- 6h - 13h validation obligatoire au sol
- 13h - 17h pas d'obligation, validation au sol ou en vol
- 17h – 20h validation obligatoire au sol

Quelques balises d'exceptions peuvent se valider en vol ou au sol quel que soit l'heure de la journée, à savoir :

- Refuge Albert 1^{er}
- Refuge Tête Rousse
- Refuge de la Flègere
- Refuge de Gramusset
- Tête des Lindars

La validation des balises au sol se fait au travers de la trace GPS et de selfies, à envoyer au numéro prévu à cet effet. Le selfie doit comprendre au minimum :

- Le visage du pilote
- Pour les refuges : La distinction de l'infrastructure du refuge
- Pour les sommets : Un point remarquable permettant d'identifier objectivement le sommet

Toutes les nuits se passent en refuge partenaire de la compétition, la demi-pension est assurée par le refuge. Les repas du midi restent à la charge du pilotes (possibilité d'en réserver dans certains refuges).

La capacité d'accueils est différente selon les refuges, le pilote peut consulter les capacités d'accueils sur le site internet du [Mont-Blanc Air Tour](#). Le pilote doit appeler le refuge où il souhaite passer sa nuit au plus tard à 16h.

Les horaires de courses sont compris entre 6h et 20h.

Chaque compétiteur à la possibilité de ne pas dormir en refuge, mais **obligatoirement** dans une infrastructure (un autre refuge gardienné, un hôtel, une chambre d'hôte, chez l'habitant). Cela n'est cependant pas valorisé, une pénalité sera appliquée.

8.2) Temps de course

- Le 16 septembre la course s'étend de 9h30 à 20h
- Le 17 septembre la course s'étend de 6h à 20h
- Le 18 septembre la course s'étend de 6h à 17h.

Temps de Repos nuit : entre 20h à 6h minimum, les pilotes doivent impérativement stopper la course durant le repos nuit et dormir dans un des refuges partenaires.

Une pénalité sera appliquée pour toute arrivée après 20h précise.

Procédure en début de journée : Allumer le Tracker au moment du départ.

Procédure d'arrêt de course : Dans les 30 min qui suivent sa décision de stopper la course pour la journée et dans tous les cas avant 20h le pilote envoie un SMS au numéro de portable pointage sécu avec son numéro de pilote et le nom du refuge qu'il a atteint (à défaut, sa position GPS précise).

9) Responsabilité

La participation au Mont-Blanc Air Tour se fait sous la seule et entière responsabilité des participants. Chacun est tenu de s'assurer personnellement pour les risques liés à sa participation, risques pour lui-même et pour autrui. Chacun est tenu d'assurer son intégrité physique et celle d'autrui de par ses décisions et actes.

L'organisation Mont-Blanc Air Tour décline toute responsabilité envers les participants et les tiers pour tout dommage pouvant survenir du fait de la participation à l'évènement. En s'inscrivant au Mont-Blanc Air Tour les participants acceptent sans condition le règlement ci-dessus, exonèrent l'organisation de toute responsabilité envers eux-mêmes et s'engagent à assumer seuls toute responsabilité envers les tiers pouvant découler de leur participation et de leurs propres faits.

10) Droits d'images

En s'inscrivant, les compétiteurs autorisent l'organisation, le club des Gratte-ciel ainsi que tous tiers qu'il pourrait autoriser, à capturer et utiliser tous les enregistrements audio et vidéos et les photographies effectués pendant l'évènement et à utiliser leurs nom, image, voix, apparence, faits et gestes, tout élément biographique, à toutes fins (commerciale, promotionnelle ou autre) et surtout support sans aucune restriction, dans le temps, pour tout type et quantité et pour tout moyen de distribution, sans que ceci leur ouvre d'autre droit, rémunération ou indemnité. Le club des Gratte-ciel, ou tous tiers qu'il pourrait autoriser, auront le droit d'utiliser, exploiter, diffuser, reproduire les éléments enregistrés sur tous supports connus ou inconnus tels que la radio, la télévision, le cinéma, Internet(...). De plus, l'organisateur, le club des Gratte-ciel aura le droit d'adapter, d'altérer, interrompre, supprimer, couper ou effectuer toute autre modification dans ou sur ces éléments et d'utiliser ces éléments modifiés sans restriction aucune. Le club des Gratte-ciel disposera du droit de transférer tout ou partie de ces droits à des partenaires contractuels présents ou à venir.

11) Les refuges et balises du parcours

[À venir]

12) Les malus

- +4h sur le temps de course en cas de pénétration dans un espace aérien interdit de moins de 20m horizontale et 20m verticale
- Disqualification en cas de seconde pénétration dans un espace aérien interdit ou de plus de 20m horizontale et 20m verticale
- +6h sur le temps de course en cas nuitée autre que dans un refuge partenaire